

DELIBERATION N° 98/09-10 - DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ECOLES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la commune de LUDRES pour l'année scolaire 1998-1999. Il rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980-1981.

La subvention allouée par litre de lait s'élèvera à 2,0279 F.

Pour mémoire : année scolaire 1997-1998 :

Nombre de rations	13 848
Coût total	18 115, 90 F
Montant de la subvention reçue	6 370, 08 F
Montant résiduel à la charge de la commune	11 745,82F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la commune pour l'année scolaire 1998-1999,

- les crédits nécessaires existent au budget communal 1998 - Imputation 606.23.11.